

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 mars 2020, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Maxime Larouche, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Est absent :

M. Derek O'Hearn, district n° 1

Assiste également à cette séance

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 8

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 3 février 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2020
5. Adoption des déboursés
6. Correspondance
 - 6.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction des programmes d'infrastructures d'eau
 - 6.2. Gouvernement du Québec – ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
7. Demandes d'aides financières et d'utilisation de locaux
 - 7.1. Véronique Otis / Prêt de local pour la journée du 18 avril pour « une pause pour le rose » de la Société canadienne du cancer
 - 7.2. Course Saint-Nazaire Proco
 - 7.3. Jimmy Morel / Prêt de la salle le Rondin pour un bingo doTERRA le 21 mai 2020
8. Administration
 - 8.1. Projet de loi n° 48 – Fiscalité agricole
 - 8.2. PIQM RECIM (5.1) – Réclamation finale / usage de la salle de spinning
 - 8.3. Contre-offre d'achat / 196, 1^{re} avenue Sud
 - 8.4. Appui à la Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille
 - 8.5. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

- 8.6. Autorisation de dépôt d'une offre d'achat d'un réseau d'aqueduc privé
- 8.7. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
- 8.8. Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux – élections 2021
9. Affaires nouvelles
 - a) Motion de félicitations aux membres du comité organisateur du Fest'hiver 2020
10. Vœux de sympathie
11. Rapport des comités
12. Mot du maire
13. Période de questions
14. Levée de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Maxime Larouche
Appuyé par Jean-François Néron

20-31

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Maxime Larouche

20-32

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 3 février 2020 est approuvée.

Acceptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Charles Lapointe

20-33

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que le procès-verbal de la séance du 3 février 2020 est adopté.

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés du 4 février au 2 mars 2020

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Maxime Larouche

20-34

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que le paiement des comptes au montant de 155 505,17 \$ pour la période du 4 février au 2 mars 2020 est approuvé.

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

6.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction des programmes d'infrastructures d'eau

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la municipalité que le projet d'alimentation en eau potable route 172 Ouest et rue Bouchard n'est pas admissible au FIMEAU puisque les travaux visant le raccordement d'un réseau d'aqueduc privé ne sont pas admissibles et que des sommes sont disponibles dans le cadre du programme relatif au Transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ 2019-2023).

6.2. Gouvernement du Québec – ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques informe la municipalité qu'elle bénéficiera d'une aide financière du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 1 d'un montant de 9 012,50 \$ pour la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité du site de prélèvement de l'installation de production d'eau potable.

7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET D'UTILISATION DE LOCAUX

7.1. Véronique Otis / Prêt de local pour la journée du 18 avril pour « une pose pour le rose » de la Société canadienne du cancer

ATTENDU QUE Mme Véronique Otis, photographe, informe la municipalité de son implication à titre bénévole pour la quatrième édition de la campagne « Une pose pour le rose » qui se tiendra du 18 au 26 avril 2020;

ATTENDU QUE Mme Otis sollicite la municipalité afin qu'elle s'implique à titre de partenaire de sa session de photographies en lui offrant un local gratuitement pour la journée du 18 avril 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer Mme Véronique Otis dans son implication auprès de la Société canadienne du cancer;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Maxime Larouche

20-35

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil autorisent Véronique Otis à utiliser gratuitement la salle polyvalente de la maison du citoyen pour sa session de photographies du 18 avril 2020.

Acceptée

7.2. Course Saint-Nazaire Proco

ATTENDU QUE le Club d'Athlétisme Jeannois d'Alma a transmis à la municipalité le protocole d'entente annuel pour la tenue de la course Saint-Nazaire Proco le 4 avril 2020;

ATTENDU QUE le protocole d'entente vise l'utilisation des chambres des joueurs au Centre sportif Saint-Nazaire Proco, et de la salle le Rondin sans frais lors de la course, l'octroi d'une aide financière de 250 \$ et l'aide de la municipalité pour trouver au moins 10 bénévoles de la localité pour la tenue de l'événement;

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer le Club d'Athlétisme Jeannois d'Alma pour la tenue de la course Saint-Nazaire Proco et de réitérer son aide;

20-36

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et le Club d'athlétisme Jeannois d'Alma pour la tenue de la course Saint-Nazaire Proco 2020 qui sera tenue le 4 avril prochain;

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 2 mars 2020 -

Acceptée

7.3. Jimmy Morel / Prêt de la salle le Rondin pour un bingo doTERRA le 21 mai 2020

ATTENDU QUE Jimmy Morel désire organiser un bingo doTERRA, au profit de la Société canadienne du cancer, le 21 mai 2020 et qu'il désire utiliser la salle le Rondin gratuitement lors de cette activité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer Jimmy Morel dans cette cause;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Charles Lapointe

20-37

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Jimmy Morel à utiliser la salle Le Rondin gratuitement pour la tenue de son Bingo le 21 mai 2020.

Acceptée

8. ADMINISTRATION

8.1. Projet de loi n° 48 – Fiscalité agricole

ATTENDU QUE le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

ATTENDU QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

ATTENDU QUE le projet de loi aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

ATTENDU QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

ATTENDU QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

ATTENDU QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

ATTENDU QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

ATTENDU QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Charles Lapointe

20-38

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;

Que la municipalité de Saint-Nazaire demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux membres de la Commission de l'agriculture, des Pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre régionale, Mme Andrée Laforest, au député de Lac-Saint-Jean, M. Éric Girard, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Acceptée

8.2. PIQM RECIM (5.1) – Réclamation finale / usage de la salle de spinning

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une aide financière du Programme infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction de l'édifice municipal et communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a soumis sa réclamation de dépenses finale au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la direction des infrastructures collectives du MAMH juge inadmissibles les dépenses relatives à l'aménagement de la salle identifiée comme « salle de spinning » aux plans approuvés pour construction de l'édifice municipal et communautaire;

ATTENDU QUE la direction des infrastructures collectives accepte d'octroyer l'aide financière si la salle a un usage multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Maxime Larouche

20-39

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire informe la direction des infrastructures collectives du MAMH que la salle de spinning telle que définie aux plans de construction de l'édifice municipal et communautaire a été convertie en salle multifonctionnelle, que les vélos de spinning ont été retirés et que la salle pourra désormais accueillir plusieurs activités.

Acceptée

8.3. Contre-offre d'achat / 196, 1^{re} avenue Sud

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a déposé une offre d'achat pour l'immeuble situé au 196 1^{re} Avenue Sud;

ATTENDU QUE ladite offre d'achat a été refusée par le vendeur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Maxime Larouche

20-40

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire autorise Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à déposer une contre-offre au montant de 65 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 196 1^{re} avenue Sud et ce, conditionnellement à l'obtention d'une étude environnementale par le vendeur.

Acceptée

8.4. Appui à la Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille

ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic à la chimiothérapie et aux cicatrices et que par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Johanne Lavoie

20-41

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire décrètent que le mois d'avril est le mois de la jonquille;

Que la municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Acceptée

8.5. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT);

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

ATTENDU QU'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Johanne Lavoie

20-42

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire proclament le 17 mai 2020, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Acceptée

8.6. Autorisation de dépôt d'une offre d'achat d'un réseau d'aqueduc privé

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la route 172 Ouest et tous les citoyens de la rue Bouchard sont présentement alimentés en eau potable par un puits privé détenu par madame Germaine Labonté;

ATTENDU QUE l'eau du puits ne respecte pas les normes du ministère d'environnement et que les citoyens de ce secteur sont en avis d'ébullition;

ATTENDU QUE la municipalité projette de fournir de l'eau potable aux citoyens du quartier Bouchard par la Ville d'Alma en afin de régler la problématique de salubrité du puits privé desservant ce secteur en eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire se porter acquéreuse des conduites d'eau potable appartenant à madame Germaine Labonté afin de pouvoir présenter une demande d'aide financière au programme FIMEAU en vue de raccorder le réseau d'aqueduc privé au réseau de la Ville d'Alma;

20-43

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Maxime Larouche

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire autorisent le dépôt d'une offre d'achat du réseau d'aqueduc privé appartenant à Mme Germaine Labonté au montant de 1 \$.

Acceptée

8.7. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et les responsabilités des membres de la mutuelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Jean-François Néron

20-44

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil municipal ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2021 soit acceptée telle que rédigée et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des membres du conseil de la Municipalité.

Acceptée

8.8. Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux – élections 2021

ATTENDU QUE la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas, 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

ATTENDU QUE la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

20-45

Que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Acceptée

2. AFFAIRES NOUVELLES

2.1. Motion de félicitations aux membres du comité organisateur du Fest'hiver

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Johanne Lavoie

20-46

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux membres du comité organisateur du Fest'hiver qui a eu lieu du 13 au 16 février 2020.

Acceptée

3. VŒUX DE SYMPATHIE

Il n'y a eu aucun décès en février 2020.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable.

5. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

20-47

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la séance soit levée à 20 h 52.

Acceptée

Saint-Nazaire, le 2 mars 2020

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire